



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A Morcenx la Nouvelle sur le site de la Réserve naturelle d'Arjuzanx

Prévue initialement le samedi 28 mars 2020 et finalement tenue le 5 septembre 2020

Rapport d'activité présenté par Jean-Pierre Lesbats, secrétaire général

Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Je vous adresse un cordial salut. Permettez-moi d'invoquer l'expression latine *Dies Irae* (jour de colère) cette expression signifie le ressenti de l'homme, impuissant face à des éléments inéluctables telle que la mort ou l'action du tyran. Ma colère, et probablement la vôtre, est silencieuse mais bien réelle devant ce que nous constatons dans le domaine de la destruction de la nature et du vivant.

1 — INTRODUCTION

En 2019, le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises :

8 février 2019	Mont-de-Marsan
30 mars 2019	Orx (lors de l'AGO)
7 juin 2019	St Paul les Dax
15 novembre 2019	Mont-de-Marsan

En 2019 l'association a généré pas loin de 800 actes répondant à la traditionnelle répartition des actions de l'association correspondant aux interventions directes des divers intervenants de l'association, son président, les militants, les membres du conseil d'administration.

Dans ces actions, ne sont pas non plus évoquées les interventions qu'initient personnellement le président ou bien auxquelles il participe :

- Installations classées pour l'environnement (CODERST, CDNPS, CDCFS, Commissions de suivi de site...),
- Faune sauvage : suivi des affaires de braconnage
- Espaces naturels (SAGE, CoPil Natura 2000, site de Labatut...),
- Urbanisme (PLUi, grands travaux publics...),
- Consultations publiques, ...

2 — ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Ce qu'il faut retenir

Les dispositifs de communication directe c'est à dire les téléphones portables ou indirect tels les radars, les dispositifs par courant porteur de ligne utilisés par les compteurs Linky produisent des ondes électromagnétiques qui conduisent à une irradiation massive des populations et de l'environnement avec persistance de plus en plus importante quelque soit le lieu de vie. Les impacts sanitaires sont connus et bien documentés.

Projet de radar E.A.L.A.T sur le terrain de tir de Cagnotte

Permis de construire délivré au niveau national. Coupe d'arbres sur la parcelle, construction du bâtiment et édification de la tour porteuse du radar en cours de construction.

Accueil des élus et Georges Cingal le 23 janvier avec précision qu'il s'agit d'un radar classique utilisé dans les infrastructures civiles.

ACC40 Compteurs communicants

Information méthodique et régulière des membres du C.A.

Après toute une campagne de sensibilisation aux dangers du Linky sur Saint-Paul les Dax et l'organisation d'une résistance par quartiers, ACC40 a été informée d'une pose forcée de Linky, le 08 juillet au lieu-dit « La Pigneraie », pose ayant donné lieu à une violente altercation entre l'installateur sous-traitant d'Enedis et un usager Michel T. habitant du quartier venu porter assistance à une voisine agressée par ce poseur. Si l'on connaît les pratiques musclées d'Enedis et de ses poseurs, l'on pourra néanmoins s'étonner qu'Enedis et son poseur-agresseur, après avoir sollicité l'intervention des forces de gendarmerie, portent plainte, ce qui au vu des faits reste un comble.

A ce jour poursuite des réunions ACC40 anti Linky, avec notamment la défense de Michel T. injustement mis en cause par Enedis et amené à comparaître le 23.01 devant le Tribunal pénal de Dax (rappel : les maires de Dax et de St Paul les Dax avaient obtenu que les objecteurs à la pose du Linky et leur choix soient respectés). Ce jugement avec soutien solidaire de ACC40 et Stéphane Lhomme a été reporté en octobre du fait de grève de son avocat. Pour des raisons de positionnement de l'avocat et de défense juridique, après consultation, afin de ne pas nuire aux intérêts de Michel T., ACC40 a décidé de ne pas donner toute la dimension politique à l'affaire.

La veille, à la salle Émilie Charière à Dax, a été donnée une Conférence publique de Stéphane Lhomme sur les dangers du Linky très bien argumentée et qui a regroupé une soixantaine de personnes.

Antennes relais

Saint-Yaguen

Peu d'évolution dans la situation de blocage caractérisant le projet d'implantation d'un pylône ATC porteur d'antennes relais. L'obstination du maire et de son Conseil à retenir toute information sur le sujet, malgré nos démarches répétées et celle du Collectif demandant le transfert du projet sur une autre parcelle de la commune (*opération moins impactante*), nous ont amenés à saisir le Préfet et la CADA. Une action juridique étant envisagée pour défendre la cause du Collectif, Jean Dupouy assure le lien avec l'avocate sollicitée Me Slawinski.

A noter les violentes diffamations dont Georges Cingal, Président, et Pierre Boulet, représentants la SEPANSO, accompagnés d'une délégation du Collectif, ont fait l'objet tant à titre personnel qu'associatif, lors d'une tentative de dialogue au sein même de la mairie de St Yaguen, le 18.07.2019. Diffamations telles, que tout échange devenant impossible, un terme a dû être mis à cette impossibilité de communiquer en quittant la réunion.

A noter également la partialité avec laquelle la presse (Sud Ouest) s'est faite l'écho des positions du maire et de son Conseil, là où éthique et objectivité journalistique seraient nécessaires.

Saint-Vincent de Paul : Projet d'antenne relais Orange au Lieu-dit « Jaumier ».

Permis de construire signé du maire à la date du 17 oct. 2019. Information et sérieuse documentation sur ce projet par Mr Christian Dussarrat et Mme Valérie Mauger habitant la commune et nouveaux adhérents, inquiets des conséquences possibles. Face au double discours tenu par le maire de la commune (*accord du permis de construire / possibilité éventuelle d'implantation sur un autre site ...*) et en l'absence de réunion publique, un seul administré ayant été contacté, un recours gracieux auprès du maire est préparé. Action à finaliser. De même, une intervention auprès du Préfet reste-t-elle également à envisager.

Au final, concernant St Yaguen, statu quo donc, sauf si nouvelles de l'avocate ; idem pour l'antenne de St Vincent de Paul.

Développement des technologies 5G et 6 G

Ces nouvelles technologies risquent de venir se surajouter à celles déjà existantes, sans réelles études d'impact sanitaires préalables. Face aux dangers scientifiquement reconnus (*irradiation massive de la population et de l'environnement*) qu'elles présentent, la SEPANSO ne peut qu'inviter le plus grand nombre à s'informer et signer les différentes pétitions revendiquant leur non-prolifération. Le Conseil d'Etat doit se prononcer avant la fin de l'été sur le déploiement de la 5G. *D'évidence, une évolution à suivre de très très près.*

3— ACTIVITÉS DANS LE SECTEUR LITTORAL

Ce qu'il faut retenir

Les tensioactifs sont des molécules qui agissent sur les surfaces où deux composants interfèrent (la poêle en acier et l'aliment séparés par un anti adhérent, les mains sales qu'on lave avec un savon, etc.). Au final c'est toute la panoplie des produits lessiviels en tous genres qui sont proposés aux consommateurs et qui par le mécanisme égouts/traitement des eaux usées se retrouvent dans les eaux de rejet des stations de traitements. Or ces produits sont des molécules chimiques actives qui ne sont pas détruites par le processus d'épuration des stations ; pire ils deviennent des micropolluants. On retrouve ces molécules dans les eaux rejetés dans la nature : fleuves et rivières, sols d'infiltrations. Au final un gros volume de ces molécules arrive dans les mers et océans ce qui donne lieu en période tempétueuse à la création de mousses dont des adhérents de la SEPANSO ont mis en évidence des contenus moléculaires fortement préjudiciables pour la santé humaine. Les auteurs, très pragmatiques, exposent la situation et préconisent quatre axes d'évolution.

Supprimons les détergents avant qu'ils ne nous suppriment !

1- Constats : Les analyses d'associations environnementales dont la SEPANSO constatent, lors de phénomènes de mousses océaniques de plus en plus fréquents et importants, la présence de détergents au sein de ces mousses.

1- 1- Qui dit détergents dit avant tout tensioactifs (TA) ces molécules sont présentes dans nos usages quotidiens, depuis les produits d'hygiène aux utilisations industrielles. En 2012, 12 millions de tonnes ont été mondialement consommées, dont 40% destinées aux usages ménagers, chiffres en constante augmentation. Ces molécules ont la capacité de rendre deux produits dont les tensions superficielles sont « incompatibles physiquement » réactifs entre eux.

Les détergents que nous utilisons massivement à travers le monde sont essentiellement des détergents pétrochimiques de synthèse (près de 70%), auxquels les processus de la chimie du pétrole confèrent une structure moléculaire d'une stabilité comparable à celle des plastiques.

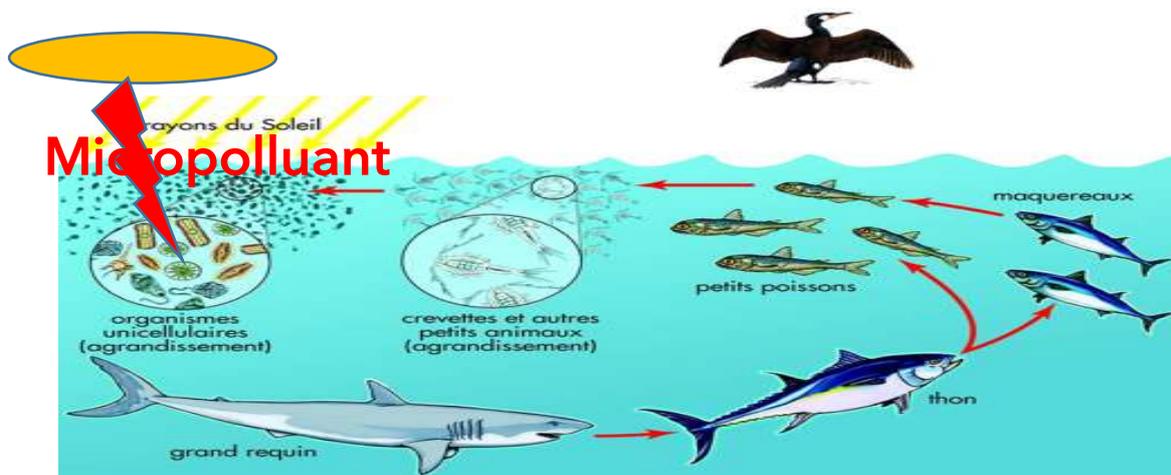
1- 2- Toxicité des Micropolluants : Les micropolluants sont des substances chimiques toxiques actives entraînant des effets nocifs, voire la mort des organismes vivants, même à de faibles concentrations. Il existe plusieurs types de toxicité : génotoxicité (cassure chromosomique), mutagénicité, cancérogénicité, organotoxicité (agit sur le métabolisme, Alzheimer...), perturbation endocrinienne, troubles des comportements, troubles du développement, de la reproduction, du quotient intellectuel.

Les Micropolluants sont rejetés dans l'environnement à de très faibles quantités ce qui les rend toxiques à cause de leur persistance et leur bioaccumulation dans les écosystèmes. Exemples : les métaux (cadmium, plomb, etc.) et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), les plastifiants, les cosmétiques, les médicaments, les lessives et les gels douches pour exemples.

Les détergents pétrochimiques sont des micropolluants parmi les plus toxiques.

Si de nos jours les consciences se sont éveillées aux conséquences de la persistance des plastiques dans l'environnement, tout reste à faire pour les détergents qui sont des substances reconnues cancérogènes, bioaccumulantes dans le vivant (chaîne alimentaire) et affectant gravement le système endocrinien (source : ministère de la transition écologique).

A cause de ce pouvoir de persistance dans les écosystèmes, ils ne cessent de s'accumuler proportionnellement aux rejets continus des effluents. Le pouvoir toxique de ces substances est considérable. Par exemple, elles brûlent les feuilles de posidonies et détériorent les branchies des poissons et de la plupart des autres animaux marins à respiration branchiale (source : Professeur Henri Augier. L'Écho des Calanques n° 59 - Décembre 2017).



1- 3- Dans les stations de traitement des eaux usées (STEU) :

Après simple décantation, près de 50 % des tensioactifs sont relâchés en sortie de la majorité des STEU. Une STEU peut obtenir, dans le meilleur des cas, 65 % de suppression des TA en sortie de ses effluents.

Dans ce cas, une STEU dont les rejets s'élèvent à 60 000 m³/j laisse passer dans l'environnement 21 kg/j de tensioactifs anioniques, ce qui est considérable lorsque l'on sait que seulement quelques nanogrammes suffisent pour intoxiquer le vivant (bioaccumulation et persistance).

Il est facile de bloquer dans les STEU toutes les matières en suspension sous forme de boues, ces boues piègent une grande partie des micropolluants. Si le traitement de ces boues reste tout de même problématique pour la suite, il est techniquement bien plus simple à résoudre que celui des matières diluées.

Les tensioactifs sont majoritairement sous forme diluée, pratiquement aucune STEU ne peut éliminer les substances en dilution dans ses rejets. Pour le comprendre, il suffit de songer aux difficultés rencontrées pour dessaler l'eau de mer même par distillation. Le résultat fait que les TA, répétons-le, bio-accumulant et persistants vont avoir de grandes difficultés à se dégrader dans un cycle naturel (biodégradation), qui plus est dans un environnement saturé. La structure chimique des TA pétrochimiques (famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques) les rendent difficilement dégradables, d'où leur persistance dans les milieux aqueux.

Les processus naturels de biodégradation sont actuellement freinés en présence d'une pollution de fond invisible (mise en évidence lors des tempêtes), pollution selon Jean Claude Sigoillot « comparable annuellement en Méditerranée à de multiples marées noires ». Ainsi on constate **la quasi-disparition des bivalves et des vers arénicoles de l'estran des plages aquitaines tout autant que celle des poissons de roches de la côte méditerranéenne**, les effets constatés sur les branchies des poissons, les organismes larvaires ne font que confirmer le résultat de publications scientifiques datées de 1976 !

1- 4- Les embruns chargés en micropolluants provoquent des effets délétères sur les forêts littorales. Ces forêts littorales considérées comme zone tampon sans réelle valeur forestière présentent néanmoins en Aquitaine comme en Méditerranée un intérêt faunistique, floristique, mycologique et touristique, réel, (Cf. les travaux de Jean Claude Sigoillot, faculté d'Aix-Marseille, sur la végétation des parcs de la ville de Marseille en 1976, puis ceux de Jean Pierre Garrec INRA Nancy en 1994). Ces travaux révèlent la persistance et la toxicité des tensio-actifs sur la végétation. Ainsi, **les mousses de la dernière tempête Fabien, fin décembre 2019 sur la côte atlantique**, nous permettent de constater actuellement sur la végétation des effets similaires à ceux évoqués dans les observations scientifiques réalisées sur la côte méditerranéenne.

1- 5 ATMO Nouvelle Aquitaine (Agence agréée de surveillance de la qualité de l'air) constate une dégradation de la qualité de l'air sur les zones côtières lors des tempêtes, en lien très probable avec la qualité des eaux.

- Bulletin quotidien : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/bulletin-quotidien>

- Bulletin hebdomadaire : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/bulletin-hebdomadaire>

- Dispositif préfectoral : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/pollutions/historique>

1- 6- Des coquillages et des algues ont fait l'objet d'expérimentations en laboratoires dont les conclusions recourent les observations faites dans l'environnement.

1- 7- L'hypoxie (déficit en oxygène) de plus en plus étendue des zones estuariennes fait craindre, sur les zones côtières déterminantes pour la reproduction des ressources halieutiques, des conséquences environnementales désastreuses (Rapport du GIEC 2019). Ce pourrait être notamment le cas de l'embouchure de l'Adour.

2- Éléments d'une approche scientifique

2- 1- Les analyses réalisées par nos associations, dont la SEPANSO, mettent en évidence dans les mousses océanes, la présence de tensioactifs associés à des hydrocarbures qui met à mal la prétendue biodégradabilité de ces molécules en milieu marin. **La part biologique des émulsions** n'est pas prise en compte dans nos analyses, notre attention se portant sur les tensioactifs (part chimique).

2- 2 Ces mousses ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

Celles que nous observons et analysons depuis plus de 15 ans sont des phénomènes cumulatifs sous l'influence de la courantologie et des vents, expression d'une pollution de fond généralisée d'origine anthropique.

Les phénomènes biologiques couramment avancés pour expliquer la récurrence de ces mousses sont insignifiants lorsqu'on les compare à l'omniprésence des tensioactifs dans nos analyses.

Nombre de collapsus algaux peuvent être attribués aux effets cocktails de détergents et autres polluants souvent associés (nutriments : Azote, Phosphore et potassium). Les citoyens ne peuvent plus se contenter des analyses bactériologiques des eaux de baignades, ils souhaitent et nous les y encourageons exiger des eaux exemptes de polluants (pétrochimiques, etc.). Les communes doivent intégrer ces exigences.

3- Eléments historiques.

En 1988 Gérard Monnier-Besombes, Docteur en écologie méditerranéenne, le Professeur

Henry Augier et le Professeur Nardo Vicente de l'Université de Marseille avaient déjà exprimé l'essentiel sur la problématique des détergents dans leurs interviews du film, « *Alerte en Méditerranée* » diffusé sur la RTS et France 3 Marseille, réalisé par Bernard Mermod. (06 Oct. 1988 – Prix FR3 aux Riena de Rochefort). Cette problématique liée à la persistance des détergents dans l'environnement est mise en évidence à l'époque également dans le lac Léman.

Dix ans plus tard en août 1998, Le prof. Henry Augier et Bernard Mermod (d'après les travaux de J.-Claude Sigoiillot dès 1976, J.-P Garrec, Béatrice Richard, Jean-Pierre Chenneval et Gérard Monnier-Besombes) lançaient un appel : « Pour des détergents sans danger pour l'environnement », récoltant 60 signatures de spécialistes de l'eau dont le Professeur Jean Dausset (Prix Nobel), Théodore Monod, Jean-Marie Pelt et d'autres scientifiques d'Allemagne, d'Italie, de Suède et de Grèce.

- **Jean-Claude Sigoiillot, du Département Génie Biologique et Microbiologie Appliquée ESIL-GMBA Marseille, avait pu montrer en 1976 déjà que le dépérissement des arbres du parc Borelli à Marseille provenait des embruns pollués par les lessives.**

- **Il fut un acteur majeur du début de ces recherches ; il est décédé en janvier**, qu'hommage lui soit rendu pour ses travaux. Ses recherches (jusqu'en 2004) sur la biodégradabilité des détergents firent apparaître que les processus naturels de biodégradation se heurtaient aux structures moléculaires des tensioactifs provenant de la pétrochimie.

En 2002 s'appliquait l'interdiction des phosphates dans les lessives. Leur utilisation produisait des émulsions et des phénomènes d'eutrophisation trop évidents dans les cours d'eau et les lacs. Cette trop grande visibilité aboutit avec leur suppression à une réduction très partielle de la pollution.

Aujourd'hui plus de 30 années se sont écoulées, les dégradations de l'environnement confirment les mises en gardes des travaux scientifiques de l'époque et font apparaître la nécessité d'une législation pour diminuer l'impact des tensioactifs sur l'environnement.

4- Disparités entre attentes sanitaires et réglementaires françaises.

4- 1- La législation française préconise la recherche en sortie de STEU de 45 micropolluants désignés prioritairement.

Force est de constater qu'essentiellement sont pris en compte des pesticides et des hydrocarbures, les détergents n'apparaissent que par deux alkyl phénols, c'est très nettement insuffisant et en désaccord avec la Directive Cadre de l'Eau (DCE 2000).

En France, la Note technique ministérielle du 12 08 2016 en application, mise en œuvre en août 2018, de la Directive (Française) Cadre Eau (DCE2000) porte à 45 substances la liste des micropolluants à considérer rechercher (cités en annexes de la Directive Cadre sur l'Eau, annexe X), dans les rejets des stations de traitement d'eaux usées (STEU).

Ces micropolluants sont inscrits dans les objectifs nationaux de réduction pour 2021 de 30% et 100% des émissions (Note Technique du 11 06 2015). Le zinc et le cuivre en ont été exclus.

4- 2- Concernant les tensioactifs, en restant dans le cadre strict des préconisations de l'ANSES, nos mesures sont à des concentrations d'une toxicité avérée : l'ANSES met la barre à quelques microgrammes et caractérise ces concentrations comme ayant outre un fort potentiel cancérigène, des risques endocriniens et neurotoxiques pour l'homme comme expliqué précédemment.

Dans le cas des analyses de mousses après décantation effectuées à Biscarrosse, Biarritz, Juan les Pins / Bormes les Mimosas, nous obtenons des données en milligrammes, soit mille fois plus.

Par ailleurs le phénomène de concentration à l'interface eau/air explique les différences de grandeurs constatées entre la teneur mesurée dans les eaux et celle mesurée dans les mousses ou les embruns, les micropolluants pouvant se concentrer jusqu'à 1000 fois dans la couche superficielle de l'eau de mer.

En conclusion : il y a urgence !

- à **réduire l'empoisonnement des cours d'eau et des océans** par la pétrochimie des plastiques et des détergents.

- à **permettre la restauration des processus naturels** dans les bassins versants et les milieux marins.

- à **résoudre l'hypoxie généralisée des estuaires** (qui concentrent la majeure partie de la population mondiale) susceptible d'impacter par effets cumulatifs les mécanismes océaniques de la photosynthèse planctonique : mécanismes essentiels à la production d'O₂ ainsi qu'à la régulation carbonée de l'atmosphère.

- à **limiter drastiquement la mise sur le marché des détergents pétrochimiques qui y contribuent pour une large part.**

Des mesures réglementaires d'urgence, adressées à l'industrie et aux marchés européens concernant la fabrication et la commercialisation des détergents, doivent aboutir selon un échéancier clairement défini, au remplacement des tensioactifs pétrochimiques, comme cela a été engagé pour certains « plastiques pétrochimiques ».

- **Les solutions existent.** Les détergents non pétrochimiques faisant intervenir des matières premières végétales ou animales dans leur fabrication, ont une biodégradabilité quasi totale dans les conditions naturelles.

- **La taille du marché européen est à même de provoquer un effet d'entraînement, ainsi qu'une contribution exemplaire de l'Europe à réduire les impacts des sociétés humaines sur la planète.**

Nous demandons 4 mesures impératives et immédiates

1 - une mise à niveau généralisée des STEU, qui tiendra à la fois compte du traitement des micropolluants, des crues qui seront désormais plus importantes avec le réchauffement climatique que par le passé et des évolutions démographiques des différents bassins ;

2 - l'interdiction des détergents et plus généralement des produits à base de substances pétrochimiques ;

3 - nous commençons à connaître des déficits d'eau potable et cela va s'accroître d'ici 2050 (source : Agence de l'eau) ; nous devons probablement recycler l'eau que nous rejetons, nos STEU doivent impérativement être capables de produire une eau « recyclée », dans la décennie qui s'ouvre.

4 - gérer les eaux de ruissellement des terres agricoles sur lesquelles sont répandus des nutriments issus de l'industrie chimique, des terrains industriels, des villes, etc.

Ont contribué à la rédaction de cette motion : Henry Augier, Christian Boireau, Michel Botella, Bernard Mermod, Georges Cingal, Gérard Monnier-Besombes, Jean Marc Vigneaux.

En dehors de cette réflexion générale sur la qualité des eaux marines, naturellement les militants ont suivi avec la plus grande attention le développement des projets dans les communes littorales (comme chacun sait le diable se niche toujours dans les détails !) : Biscarrosse, Capbreton, Soorts-Hossegor, Vieux-Boucau ... et surtout Mimizan où la municipalité n'a tenu aucun compte des contraintes environnementales. Plusieurs actions juridiques ont dû être engagées ; elles sont pour la plupart toujours en cours.

4 — ACTIVITES SUR LE MARSAN

Ce qu'il faut retenir:

La SEPANSO a été grandement impliquée dans le projet de territoire Midour sur lequel de nombreux participants ont réfléchi à ce que pouvait être ce projet de territoire. La qualité du travail a été remarquée par les garants. La requête engagée par la SEPANSO contre le projet de Plan d'Exposition au Bruit de la base aérienne de Mont de Marsan est toujours pendante devant le Tribunal administratif.

Concernant le secteur de Mont de Marsan, le début d'année a été paralysé suite à la Covid 19. La reprise des activités a pris une nouvelle forme de contribution concernant les commissions consultatives dont la SEPANSO fait partie, en tant que membre de droit sous la forme de vidéoconférence. Pour ma part, il n'est pas souhaitable que ce type de réunion se développe, cet usage est trop impersonnel ! Souhaitons que cette pratique ne soit qu'un épisode éphémère et que nous puissions à nouveau dialoguer en vis-à-vis.

■ Concernant notre participation au Projet de Territoire Midour, la réunion du 11 mars 2020, s'est soldée par un vote unanime du PT Midour. Le C.R. est accessible : http://ftp-ia.institution-adour.fr/Gestion_integree/PT_Midour/20200311_CLECOFIL_PTMidour_CR.pdf

Nous avons, tous ensemble, réussi brillamment à proposer des actions ainsi que des solutions de stockages hydrauliques raisonnés afin de reconquérir et préserver l'équilibre écologique des milieux naturels. Je citerais un extrait de la conclusion des deux garants :

"UN BILAN GLOBAL TRES SATISFAISANT DE LA CONCERTATION. Une vaste palette d'acteurs a été constituée au départ par le porteur du projet, représentative des institutions et groupes socioprofessionnels et associatifs intéressés par le sujet. Ces acteurs ont été progressivement entraînés à dialoguer de façon apaisée et à travailler ensemble pour construire le projet de territoire et ils y ont fait preuve de compétence et d'engagement, malgré la longueur de la démarche ... mais elle témoigne surtout du désir de mener une concertation approfondie, voire même méticuleuse. Les réponses positives au questionnaire final sur la concertation qui a été distribué aux participants, les déclarations d'adhésion (à la démarche) en cours de co-signatures et l'unanimité finale (sans même une abstention) sur le vote du projet suffisent à établir la réussite de cette concertation."

■ Concernant le recours en excès de pouvoir dirigé contre l'arrêté préfectoral n°2017/118 du 02 novembre 2017 portant approbation du plan d'exposition au bruit de la base aérienne de Mont-de-Marsan (BA118), il est toujours en cours d'instruction ... depuis le **11 octobre 2018**.

5 — DES NOUVELLES DU SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION

Le site est un puissant instrument d'information qui reflète le fonctionnement quasi quotidien de l'association avec des flux géographiques du département ou thématiques.

Nous avons entrepris une refonte du site actuel qui devait être livrée vers mai 2020. Ce travail en collaboration avec l'Université de Pau s'est trouvé retardé en raison de la pandémie.

6 — CONCLUSION

Il parait opportun de réfléchir non pas à calmer notre colère mais à trouver de nouveaux moyens pour réellement protéger ce qui nous est cher.

Merci aux administrateurs ou aux adhérents qui répondent aux nouvelles sollicitations de citoyens qui découvrent la SEPANSO Landes.

Merci d'avance aux nouveaux militants qui ont exprimé le souhait de s'impliquer dans nos travaux.

Jean-Pierre Lesbats
Secrétaire général.